



# TRAVAUX REGLES ET NON REALISES

Par **NOC**, le **10/04/2010** à **13:00**

Nous avons réglé des travaux d'étanchéité des balcons au syndic de la copropriété. Ces travaux ont été réalisés pour la majorité des appartements sauf 2 dont le notre. Nous avons contacté le syndic plusieurs fois et à chaque fois il promettait de faire le nécessaire. Entre temps nous avons vendu cet appartement et avons demandé la restitution des sommes pour les travaux non réalisés. Le syndic a par écrit reconnu sa responsabilité mais s'est engagé à réaliser les travaux sous un mois. Aujourd'hui (un an après rien n'est fait). Comment réagir et peut-on obtenir la restitution de cet argent.